



24604

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

**18**

Distr.  
GENERALE

E/CN.14/643  
E/CN.14/HUS/13  
30 septembre 1975

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**RAPPORT DE LA CONFERENCE PREPARATOIRE REGIONALE  
SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS POUR L'AFRIQUE**

(Le Caire, 21-26 juin 1975)

(Note du secrétariat. Il s'agit du rapport de la Conférence régionale dont la convocation avait été demandée par le Comité préparatoire d'HABITAT de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, et qui a été organisée sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique et du secrétariat d'HABITAT. Gouvernant hôte : le Gouvernement de la République arabe d'Egypte).

RAPPORT DE LA CONFERENCE PREPARATOIRE REGIONALE  
SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS POUR L'AFRIQUE

1. Grâce à l'hospitalité de la République arabe d'Egypte, la Conférence préparatoire régionale sur les établissements humains pour l'Afrique s'est tenue au Caire, en Egypte, du 21 au 26 juin 1975. Toutes les délégations, le Secrétaire général d'HABITAT et le Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique ont exprimé leurs remerciements pour l'appui fourni à la Conférence et l'hospitalité accordée par le Gouvernement du pays hôte.
2. Ont assisté à la Conférence les représentants des Etats membres suivants de la CEA : Algérie, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Dahomey, Egypte, Gabon, Ghana, Kenya, Libéria, Libye, Maroc, Maurice, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Soudan, Souaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zaïre et Zambie.
3. La Conférence a noté que certains gouvernements membres n'étaient pas représentés à la Conférence et a exprimé l'espoir que tous les pays membres de la région participent à la Conférence de Vancouver, afin que tous les pays puissent échanger avec profit leurs données d'expérience.
4. Des observateurs des Etats suivants membres de l'ONU ont assisté à la Conférence : Canada, Etats-Unis d'Amérique et Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord. Au nom du Gouvernement hôte de la Conférence d'HABITAT, le représentant du Gouvernement canadien a fait un exposé sur les services qui seront fournis par le pays hôte à Vancouver pour la Conférence; il a fait mention de l'engagement de son Gouvernement envers la Conférence en tant que participant, et a déclaré que son Gouvernement était disposé à prêter son concours à certains pays avec lesquels il exécute des programmes bilatéraux afin de leur permettre de participer avec profit à la Conférence de Vancouver.
5. Des représentants des organes ci-après des Nations Unies ont participé à la Conférence : Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme alimentaire mondial, Centre de l'habitation, de la construction et de la planification du Département des affaires économiques et sociales, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fondation internationale pour l'HABITAT et les établissements humains, Centre d'information sociale et économique du Service de l'information.
6. Des représentants des institutions spécialisées ci-après ont également participé à la Conférence : Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation mondiale de la santé et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
7. Les organisations non-gouvernementales suivantes ont assisté à la Conférence en tant qu'observateurs : Communauté internationale Baha'i, Ligue mondiale musulmane, World Ekistics Society, Mouvement populaire de libération de l'Angola, International Planned Parenthood Foundation, Associated Country Women of the World, Organisation afro-asiatique du logement, Fondation pour le développement communautaire et Organisation afro-asiatique pour la coopération économique. La liste complète des participants est publiée séparément.

### Election du bureau

8. Les membres du bureau ci-après ont été élus à l'unanimité par la Conférence : S.E. M. Ibrahim Naguib (République arabe d'Egypte), comme Président, S.E. M. Henry R. Matipa (Zambie), comme premier Vice-Président, M. Kenguemba Mokemat (République centrafricaine), comme second Vice-Président et M. Ibrahim Jacob Mtiro (Tanzanie), comme rapporteur.

### Documentation

9. La liste des documents distribués est publiée séparément.

### Ordre du jour et délibérations

10. L'ordre du jour adopté par la Conférence est reproduit à l'annexe I.

11. La première séance de la Conférence a été ouverte par M. Mostafa M. El-Hifnawi, Président de l'Organisation générale de recherches sur l'HABITAT, la construction et la planification (République arabe d'Egypte). S.E. M. Ibrahim Naguib, Ministre du Tourisme de l'Egypte, a souhaité la bienvenue aux délégués et a donné lecture d'un message adressé par S.E. M. Mamdouh Salem, Premier Ministre de l'Egypte, qui soulignait l'intérêt et l'importance que l'Egypte et le monde entier attachent aux questions relatives aux établissements humains compte tenu de la croissance démographique rapide et des conditions de vie de plus en plus difficiles de la majorité de l'humanité.

12. La Conférence a ensuite entendu un message adressé par M. Kurt Waldheim, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et dont le Secrétaire général d'HABITAT a donné lecture; dans son message M. Waldheim souhaitait la bienvenue aux participants et exprimait ses remerciements à leurs gouvernements pour leur collaboration aux travaux préparatoires de la Conférence "HABITAT" qui se tiendra à Vancouver.

13. Des allocutions ont été prononcées par M. Enrique Penalosa, Secrétaire général d'HABITAT, M. Mamadou Aw, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique et M. Paul Mwaluko, Directeur du Centre de l'habitation, de la construction et de la planification du Département des affaires économiques et sociales.

14. Dans son allocution, M. Penalosa a souligné que la Conférence devait aborder avec détermination le problème des établissements humains, et formuler des recommandations afin que les vues des pays représentés soient reflétées dans l'ordre du jour et la documentation d'HABITAT. Il a relevé en outre que, dans la plupart des pays, la distinction entre population urbaine et population rurale est arbitraire, et a fait valoir que la Conférence devrait s'efforcer de répondre aux besoins minimaux de tous, abstraction faite de l'endroit où ils vivent.

15. M. Aw a attiré l'attention des participants sur l'urbanisation très rapide des pays de la région, et a fait observer que ce phénomène posera de graves problèmes non seulement dans les zones urbaines, mais aussi dans les zones rurales. Il a souligné que les politiques relatives aux établissements humains doivent figurer dans les plans de développement économique et social, et être étroitement coordonnés avec

les divers plans et programmes tant à l'échelon régional qu'à l'échelon sectoriel. Il a également fait mention des répercussions néfastes des tendances actuelles à l'urbanisation sur les structures familiales, tribales et sociales traditionnelles.

16. M. Mwaluko a fait observer que les politiques relatives aux établissements humains devraient éviter l'emploi des critères de richesse et de pauvreté et adopter plutôt le concept d'une amélioration progressive dont bénéficieraient tous les membres de la société. Il a souligné que les pays africains en voie de développement devraient avoir leurs propres établissements de formation afin de mettre en valeur leurs ressources humaines; ces établissements devront élaborer dans les domaines du logement, de la construction et de la planification des programmes d'enseignement adaptés aux besoins technologiques qui leur sont propres.

17. Les trois jours suivants, au cours desquels des séances se sont tenues matin et après-midi, ont été consacrés à la discussion par les délégations nationales des questions de fond qui seront examinées par la Conférence de Vancouver, et à la définition d'une position africaine régionale à l'égard de l'ordre du jour de ladite Conférence. Des experts régionaux et internationaux ont fait des exposés présentant les principaux thèmes.

18. Au sujet des politiques nationales relatives aux établissements humains, le premier exposé d'expert a relevé les différences entre les problèmes posés, d'une part, par les établissements humains des pays industrialisés et, d'autre part, par ceux des pays en voie de développement. Il a souligné que les problèmes de ces derniers pays reflètent un sous-développement généralisé. Il a mentionné à ce propos les problèmes de la pauvreté, de la croissance démographique, de l'insuffisance des ressources gouvernementales du chômage et du sous-emploi. L'inégalité a tendance à s'aggraver, et les solutions adoptées par les pays industrialisés ne sont pas applicables aux pays en voie de développement parce que, dans la plupart de ces pays, les conditions d'un développement linéaire ne sont pas réunies et qu'il existe un écart considérable entre la capacité d'investissement des pays industrialisés et celle des pays en voie de développement.

19. Le deuxième exposé a fait le point des conditions propres au Kenya, en raison desquelles le gouvernement de ce pays a adopté en matière d'établissements humains une politique dont les objectifs sont les suivants : 1) Réduire le taux d'urbanisation en améliorant les services dans les zones rurales; 2) Réduire l'exode vers les villes principales en créant des centres de croissance dans d'autres régions; et 3) Réduire l'écart entre les revenus et les services en créant un réseau de centres de services et en s'efforçant par divers moyens d'attirer vers les centres de croissance les activités génératrices d'emplois. L'aménagement du territoire a été cité comme étant indispensable pour l'installation des services publics dans des emplacements appropriés.

20. Les échanges de vues des délégations nationales ont révélé un accord général sur la nécessité de politiques nationales en matière d'établissements humains, politiques qui devront être élaborées plus soigneusement afin de répondre aux besoins actuels et futurs. On a fait valoir en outre que ces politiques, tout en étant fondées sur une planification territoriale et physique, devraient tenir compte de considérations sociales, culturelles et écologiques.

21. Il a été convenu que les politiques et les plans nationaux devraient être adaptés aux circonstances, mais qu'ils devraient bénéficier dans tous les cas de l'appui des autorités politiques au niveau le plus élevé. On a mis l'accent sur la place prépondérante des agglomérations rurales dans les politiques nationales, ainsi que sur les avantages et la nécessité des méthodes d'auto-assistance eu égard à l'insuffisance des ressources disponibles.
22. En ce qui concerne les institutions nécessaires à l'application des politiques relatives aux établissements humains, le premier exposé d'expert a mentionné le besoin de créer des institutions appropriées à l'échelon national, régional et local et la nécessité d'une approche globale et intégrée des problèmes. On a noté la nécessité d'engager un personnel plus nombreux et mieux entraîné, et il a été suggéré que les gouvernements adoptent les techniques de l'analyse coût-bénéfice pour l'élaboration des programmes et des projets relatifs aux établissements humains. L'utilisation des terres et le régime foncier ont été cités comme base de toutes les politiques, y compris leur rôle dans la promotion de la confiance publique et de la participation populaire aux programmes.
23. Le second exposé d'expert a exprimé l'idée que les institutions existantes relatives aux établissements humains avaient été un échec et que chaque pays devrait créer un organisme central pour coordonner tous les aspects de la planification économique, sociale et physique. Il a demandé que soient organisés des programmes pour la formation d'un personnel technique dont les effectifs seraient en rapport avec les problèmes auxquels fait face chaque pays.
24. Les échanges de vues des délégations nationales ont été axés sur la nécessité de créer de nouvelles institutions de type approprié, mais en particulier celles consacrées aux finances, à la formation technique et à la recherche. Il a été noté en outre que de telles institutions devraient être établies à l'échelon national et régional (si possible avec l'appui de la communauté internationale), l'objectif étant de se concentrer sur les problèmes spécifiquement africains et de les comprendre ainsi que de faciliter l'échange de données d'expérience entre les pays de la région. On a souligné également la question du degré de décentralisation de l'administration qui se révélait nécessaire étant donné que les institutions s'occupant des établissements humains pouvaient être efficaces en réduisant les disparités entre les services ruraux et urbains.
25. S'agissant des normes minima, les exposés d'experts ont mis l'accent sur la nécessité d'une analyse objective des besoins des habitants dans les contextes rural et urbain et aussi en fonction des revenus, des traditions et de la mentalité collective. Il a été noté qu'il fallait développer la recherche pour définir des normes mesurables.
26. Les discussions des délégations ont porté sur les questions relatives aux normes minima dans les domaines de l'habitat, de la santé, de l'alimentation, de l'enseignement, de l'approvisionnement en eau, des services sanitaires et de l'électrification. On a mis l'accent une fois encore sur la priorité à accorder aux établissements ruraux ainsi que sur la valeur de l'auto-assistance, des sites, des services et des programmes d'amélioration des taudis.

27. Les autres questions soulevées lors des discussions sur les normes minima, concernaient les normes peu réalistes telles que celles qui se trouvent dans les codes de construction, les normes maxima visant à contrôler ou à éliminer les disparités dans l'utilisation des ressources, le lien entre les normes minima et le développement agricole, la pression exercée sur les possibilités dont dispose le gouvernement face à la croissance démographique, le lien entre les normes minima et les ressources et enfin la relation entre les normes minima et les inégalités du système économique mondial. La question de savoir si les normes internationales de base pourraient être établies dans de telles régions, comme par exemple les normes minima pour l'habitation humaine, a été également discutée.

28. En ce qui concerne la terre comme ressource-clé pour les établissements humains, les exposés d'experts ont évoqué les problèmes de la propriété publique dans son opposition à la propriété privée, des réserves de terre pour l'usage public, des méthodes d'acquisition de terrains publics, des mesures destinées à restreindre la spéculation et de la reprise par la communauté de la plus-value de la terre résultant des investissements publics. Le second exposé d'expert a noté la relation existant entre la terre, la population et l'utilisation adéquate des ressources. Il a soulevé la question de la coopération interrégionale pour assurer une distribution équitable des bénéfices des ressources.

29. Les discussions des délégations ont abouti à un large consensus, à savoir, que les gouvernements devraient jouer un rôle très actif quant à l'utilisation et à l'administration de la terre, pour ce qui a trait aux établissements humains et que la propriété publique était requise à des degrés divers, avec comme point culminant la propriété publique totale actuellement en vigueur dans certains pays. La propriété de la terre a été discutée d'un point de vue de justice sociale et d'allocation aux fins d'utilisation.

30. Il a été noté en outre que la politique foncière devrait constituer un instrument central dans la stratégie globale du développement et comporter des considérations écologiques, que les ressources en eau devraient être en étroite relation avec les politiques foncières et que les pays de la région gagneraient à échanger leurs données d'expérience et à innover dans leurs politiques de contrôle et d'utilisations des terres. Il a été suggéré que tous les pays de la région qui ne l'ont pas encore fait organisent des symposiums nationaux sur les problèmes relatifs aux établissements humains tels que l'utilisation des terres afin de permettre à la population de prendre conscience des problèmes en question.

31. Au sujet des agences internationales de financement et de leur rôle dans le développement des établissements humains, le premier exposé d'expert a retracé l'évolution des établissements africains traditionnels et a noté la nécessité de faire revivre les valeurs qu'ils matérialisent en tant que critère pour les concepts de la planification des futurs établissements humains.

32. Le deuxième exposé avait pour objet la Fondation internationale pour l'HABITAT et les établissements humains, créée par l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session, et instituée sous l'égide du PNUE le 1er janvier 1975.

33. Les objectifs assignés à cette fondation sont décrits comme suit par le Conseil d'administration du PNUE ;

"Son objectif pratique primordial est d'aider à renforcer les programmes écologiques nationaux relatifs aux établissements humains, notamment dans les pays en voie de développement, en fournissant les capitaux de base et l'assistance technique et financière nécessaire, afin de permettre une mobilisation effective des ressources nationales au profit de l'HABITAT humain et en vue de la conception et de l'amélioration des établissements humains";

"Comprendre : 1) des approches novatrices stimulantes relativement aux stratégies de pré-investissement, de conception des projets et de financement; 2) l'organisation de programmes d'assistance technique et de formation en matière de gestion; 3) la promotion de l'adaptation et du transfert des connaissances scientifiques et techniques appropriées en matière de projets relatifs aux établissements humains"\*.

34. La Conférence a alors entendu un bref exposé des politiques relatives aux établissements humains de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, en introduction à des études sectorielles sur l'urbanisation, l'habitat, les plans concernant les sites et les services, et les transports urbains. On a noté que les politiques de la Banque mettent l'accent sur l'auto-assistance, les normes qui incorporent les traditions et les systèmes sociaux locaux, les projets qui stimulent l'emploi et l'amélioration des conditions dans les bidonvilles. On a également noté que le goulet d'étranglement dans le cas des prêts accordés par la Banque pour les projets relatifs aux établissements humains n'était pas dû au manque de fonds mais à l'accumulation des demandes d'assistance soumises par les gouvernements.

35. Durant la discussion tenue à cette séance et à des séances précédentes, on s'est référé aux problèmes de financement concernant les programmes relatifs aux établissements humains. On a noté, par exemple, que ces programmes et projets ne sont pas productifs en termes de rémunération du capital et qu'ils s'ajoutaient par conséquent aux dettes des pays recevant une aide. Toutefois, il y a eu un large consensus au sujet de la recommandation tendant à ce qu'un financement international plus important soit accordé aux programmes concernant les établissements humains.

36. Les autres points soulevés par les délégations nationales concernaient : la priorité pour l'assistance étrangère aux programmes ruraux, l'assouplissement des critères régissant les prêts accordés en vue de l'amélioration des établissements humains, la possibilité de prêts sans intérêts, l'obligation incombant aux anciennes puissances coloniales en matière d'assistance technique, un plus grand rôle de la Banque africaine de développement à l'égard des établissements humains, une coopération possible des établissements internationaux de prêt pour qu'ils avancent des fonds en faveur des recherches sur les matériaux de construction.

37. Au sujet de la coopération régionale et internationale, qui a occupé une grande place dans les discussions des représentants à la Conférence, il y a eu un large consensus pour que de plus grands efforts soient déployés à ces deux échelons. On a suggéré à maintes reprises que les Nations Unies devraient créer une nouvelle institution qui s'occuperait des problèmes relatifs aux établissements humains, en accordant une attention spéciale à l'assistance technique, à la formation et à la recherche. Toutefois, il a été noté aussi que les objectifs de l'amélioration des établissements humains pourraient être réalisés également en consolidant les organismes de l'ONU déjà existants et en faisant un meilleur usage.

\* Traduction non officielle.

38. On a également discuté la nécessité d'une assistance internationale pour formuler des plans intégrés d'établissements humains et des projets de lois sur la politique foncière, et pour effectuer des recherches sur les normes minima. On a également exprimé l'idée que la coopération entre les nations à l'échelon régional serait plus efficace que de nouvelles organisations établies sur une base mondiale.

39. On a proposé d'inclure dans la documentation préparée actuellement en vue de la Conférence de Vancouver un rapport sur l'investissement étranger et ses incidences sur les établissements humains dans les pays en voie de développement.

40. La Conférence, à la lumière des échanges de vues entre les participants, des documents que le Secrétariat d'HABITAT et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique ont présenté conjointement, des exposés présentés par les experts internationaux et régionaux ainsi que par les participants et les invités spéciaux, a abouti aux conclusions fondamentales suivantes :

#### Conclusions

41. Il a été largement convenu que les problèmes que posent la croissance démographique anarchique, la stagnation rurale, les migrations, l'incapacité des centres urbains de faire face au taux actuel de croissance démographique et la détérioration de l'environnement exigent une action corrective à l'échelon national et international, et que tel est l'objectif de la Conférence d'HABITAT.

42. L'action corrective exigera des politiques nationales à l'intention des établissements humains, basées sur une approche globale et intégrée; de telles politiques devraient être appuyées au niveau politique le plus élevé.

43. L'objectif des politiques de chaque nation en matière d'établissements humains devrait être d'assurer un niveau minimal de vie (biens, facilités et services) à toutes les populations actuelles et futures, et de restreindre la consommation excessive faite par les groupes privilégiés jusqu'à ce que ce niveau minimal soit atteint par tous les peuples.

44. La Conférence d'HABITAT devrait aboutir à des recommandations en vue d'une action à l'échelon national, régional et mondial dans le domaine des établissements humains, mais ce seront les nations qui détermineront, individuellement, dans le cadre de leur contexte social et économique, leurs propres politiques en matière d'établissements humains.

45. Comme la grande majorité des peuples d'Afrique vit encore dans les régions rurales, il est admis que le premier objectif des politiques relatives aux établissements humains sera l'amélioration des conditions de vie dans ces régions et que les programmes régionaux et internationaux en matière d'établissements humains prendront ce souci en considération.

46. Les politiques en matière d'établissements humains seront conçues de façon à assurer le bien-être de tous les citoyens et par conséquent devraient être dépourvues de toute forme de discrimination et prendre en considération tous les aspects sociaux de la famille et de la vie communautaire africaines.



47. La terre est considérée comme la ressource clé des établissements humains, et les politiques nationales relatives à ces établissements, pour des raisons de justice sociale, devraient prévoir une répartition adéquate des terres par le biais de mesures visant à améliorer la protection et l'utilisation des terres.
48. Un effort intensif doit être déployé pour préparer les cadres techniques et administratifs à la planification et à l'administration des futurs établissements humains, ainsi qu'aux recherches et aux échanges d'informations. Cela est considéré comme une action importante par les organisations régionales et internationales qu'elles appartiennent ou non au système des Nations Unies.
49. L'un des objectifs primordiaux des politiques relatives aux établissements humains sera de mettre fin à l'isolement rural dans les pays où de telles conditions existent, par la création d'établissements humains offrant des services adéquats et une qualité de vie acceptable.
50. Vu la rareté des ressources, l'instrument le plus important pour l'amélioration du problème du logement dans les établissements humains en Afrique sera le concept de l'auto-assistance; cette mobilisation de l'énergie humaine devra être appuyée par tous les gouvernements par l'élaboration de plans de lotissement et de viabilisation, l'éducation et la formation des adultes, l'octroi de crédits restreints et des programmes semblables.
51. Sur la base de ces conclusions et de ces débats, les recommandations suivantes sont formulées en vue d'une action nationale, régionale et internationale avant, pendant et après "HABITAT".

#### RECOMMANDATIONS

1. Tous les pays du monde, et en particulier les pays riches et développés, devraient accepter d'accorder une part adéquate de leur aide à tous les pays qui en ont besoin pour réaliser leurs programmes relatifs aux établissements humains.
2. Les pays riches devraient accepter d'accorder une part adéquate de leur aide aux pays africains pour leur permettre de réaliser leurs programmes relatifs aux établissements humains.
3. La Conférence "HABITAT" devrait susciter la création de centres nationaux spéciaux de formation pour la planification et la gestion des établissements humains; l'un de ces centres serait situé sur le Continent africain. En attendant, tous les pays d'Afrique devraient multiplier leurs efforts en vue de former un personnel suffisant dans ce domaine. Cette formation doit être interdisciplinaire et adaptée aux solutions pragmatiques des problèmes relatifs aux établissements humains.
4. Il convient de créer un office de coopération interafricaine qui serait chargé d'assurer l'échange d'informations et de documentation, d'élaborer des programmes de recherche et des programmes d'action commune, d'organiser des missions de spécialistes sur le terrain d'organiser des cours de formation et de recyclage dans les pays africains à l'intention du personnel spécialisé, de développer au maximum les institutions existantes qui s'occupent des domaines relatifs aux établissements humains, et de créer une institution africaine autonome de coordination en matière d'établissements humains.

5. La Conférence "HABITAT" devrait envisager la création d'une institution autonome des Nations Unies spécialisée dans les problèmes des établissements humains. Cette institution spécialisée serait située dans un pays en voie de développement.
6. En vue de mettre au point une stratégie africaine commune relative aux établissements humains, il conviendrait d'organiser, à la suite d' "HABITAT", une Conférence spéciale des pays africains.
7. La Conférence "HABITAT" devrait recommander qu'une assistance internationale soit accordée à tout pays qui la demanderait en vue d'élaborer et/ou de mettre en oeuvre une politique nationale en matière d'établissements humains; cette assistance comprendrait des recherches et des analyses concernant les problèmes matériels et démographiques du pays en question et l'amélioration des conditions dans les bidonvilles partout dans le monde.
8. Les gouvernements des pays africains devraient mettre en commun leurs ressources pour améliorer et développer les institutions existantes qui s'occupent d'établissements humains. La Conférence devrait recommander en outre que cet effort bénéficie d'un appui international.
9. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement devrait instituer un programme d'assistance technique, qui aurait pour fonction d'analyser les problèmes écologiques relatifs aux établissements humains et d'y remédier; le PNUÉ devrait en outre engager les gouvernements à participer aux programmes en cours relatifs aux établissements humains patronnés par lui et à en tirer pleinement profit.
10. La Conférence "HABITAT" devrait faire siennes les politiques visant à assurer une meilleure répartition des ressources qui ont une incidence sur la qualité des établissements humains.
11. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique devrait mettre à disposition toutes informations concernant la solution des problèmes particuliers posés par les établissements humains en Afrique.
12. Les politiques de crédit et les priorités des organismes internationaux de financement devraient être réexaminées de manière à soutenir l'effort déployé pour résoudre les problèmes des établissements humains. La Conférence "HABITAT" devrait recommander que ces organismes modifient en conséquence leur ordre de priorités et que leurs politiques tiennent compte des priorités définies par les Etats membres.
13. La Conférence "HABITAT" devrait recommander que l'aide internationale soit affectée à des programmes intégrés relatifs aux établissements humains plutôt qu'à des programmes sectoriels proposés par les donateurs.
14. La Conférence "HABITAT" devrait recommander qu'une étude mondiale des terres soit entreprise; cette étude comprendrait une classification selon les utilisations appropriées et les considérations écologiques. Elle comprendrait en outre, d'une part, une assistance en vue de la création d'institutions appropriées dans les pays où de telles institutions n'existent pas et, d'autre part, la formation de personnel technique.

15. Tous les pays d'Afrique devraient organiser des réunions et des séminaires sur les problèmes des établissements humains avant la tenue d' "HABITAT", afin de définir des positions nationales reflétant une approche interdisciplinaire, et de stimuler l'intérêt et la conscience de l'opinion publique en ce qui concerne la nécessité de trouver des solutions aux problèmes des établissements humains. Le Secrétariat d' "HABITAT" devrait aider les pays qui préparent de telles réunions en leur fournissant les documents pertinents et d'autres formes d'assistance.
16. La Conférence "HABITAT" devrait recommander que les pays s'efforcent dans toute la mesure du possible de réduire le coût de la construction des logements par l'utilisation novatrice des matériaux locaux et par l'établissement de normes réalistes destinées à répondre aux besoins de l'homme. Ces efforts devraient bénéficier d'une assistance internationale.
17. Etant donné l'importance des ressources en eau pour les établissements humains, la Conférence "HABITAT" devrait recommander l'établissement de programmes bénéficiant d'une aide internationale pour la formation en matière de gestion et de conservation des ressources en eau.
18. La Conférence "HABITAT" devrait recommander que des programmes spéciaux soient établis sous le contrôle de l'agence des établissements humains envisagée, en vue d'assurer une assistance technique et financière aux pays dont les établissements humains ont été endommagés par des catastrophes naturelles telles que les inondations, les séismes, la sécheresse, les guerres, les agressions, etc..
19. La Conférence "HABITAT" devrait recommander que les gouvernements obtiennent l'appui des organisations non-gouvernementales compétentes en matière de planification et de programmes relatifs aux établissements humains; les gouvernements africains sont priés de faire participer des membres de ces organisations à toutes les activités relatives aux établissements humains.
20. La déclaration de la Conférence "HABITAT" sur les établissements humains devrait mettre l'accent sur le fait que la planification des établissements humains doit être considérée comme un élément fondamental des stratégies du développement national, et qu'elle doit être intégrée dans une planification territoriale, sociale, économique et financière nationale.
21. La Conférence "HABITAT" devrait recommander que les politiques nationales reconnaissent la valeur de l'investissement matériel et financier que les pauvres font en créant leurs propres établissements humains, et en particulier les établissements non planifiés et non contrôlés, situés à proximité des zones urbaines.
22. La Conférence "HABITAT" devrait recommander que la création de centres médicaux et d'autres services de base dans tous les établissements humains soit l'un des principaux objectifs des politiques nationales en matière d'établissements humains.
23. La Conférence "HABITAT" devrait recommander que le Centre des Nations Unies pour l'habitation, la construction et la planification prépare, en collaboration avec le PNUD, une étude sur les moyens de fournir une assistance internationale aux programmes nationaux visant à l'amélioration des établissements humains, ainsi que sur le renforcement de ses moyens.

24. La Conférence "HABITAT" devrait recommander qu'un rang de priorité plus élevé soit accordé à la recherche --développement concernant des sources d'énergie nouvelles et non polluantes telles que l'énergies solaire et éolienne--qui devraient être considérées par les gouvernements comme des ressources précieuses pour les établissements humains.

25. Tenant compte des actes perpétrés dans le passé en violation de diverses résolutions des Nations Unies, actes qui sont en contradiction flagrante avec l'esprit d' "HABITAT", la Conférence s'oppose à toute forme de participation à la Conférence d' "HABITAT" d'Israël, de l'Afrique du Sud ou de la Rhodésie. Tout en approuvant les sentiments exprimés dans la présente recommandation, le représentant du Kenya a exprimé l'opinion que cette Conférence n'était pas une tribune appropriée pour les faire valoir. Il a suggéré qu'il serait plus approprié que cette question soit discutée à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le règlement intérieur de la Conférence de Vancouver.

A la fin de la dernière séance, le présent rapport a été adopté par consensus.

ANNEXE

HABITAT : CONFERENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Conférence régionale africaine sur les établissements humains  
(21-26 juin 1975, Le Caire)

ORDRE DU JOUR

1. Discours d'ouverture
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Principales questions réclamant une action à l'échelon national
  - a) Elaboration d'une politique nationale des établissements humains et mise au point de plans aux niveaux national, régional et local
  - b) Gestion et création d'institutions appropriées chargées des questions relatives aux établissements humains grâce notamment à la mise en valeur des ressources humaines
  - c) Définition de normes minimales valables comme objectifs à atteindre dans les établissements humains
  - d) Redistribution et promotion de l'utilisation novatrice des ressources
  - e) La terre en tant que ressource
5. Propositions de coopération et d'action régionales et internationales
  - a) Rôle des organismes internationaux de financement dans la création d'établissements humains
  - b) Coopération régionale et internationale
6. Questions diverses, conclusions et recommandations
7. Adoption du rapport de la Conférence